

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, sportive et animation**

Séance du 23 juin 2022

Convocation du 17 juin 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,  
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,  
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,  
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaient absents :

MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 23 juin 2022**

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, sportive et animation**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique en date du 13 juin 2022,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale, sportive et animation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 1 poste d'attaché principal,
- supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- supprimer 1 poste d'adjoint administratif,
- créer 1 poste d'attaché hors classe,
- créer 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- créer 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- supprimer 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- supprimer 2 postes d'adjoint technique,
- créer 1 poste d'ingénieur,
- créer 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 2 postes d'éducateur de jeunes enfants,
- supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale,
- supprimer 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- créer 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure.

Dans la filière culturelle :

- supprimer 1 poste d'assistant de conservation,
- créer 1 poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Dans la filière sportive :

- supprimer 1 poste d'ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- créer 1 poste d'ETAPS principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Dans la filière animation :

- supprimer 1 poste d'animateur,
- créer 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Article 2 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- créer 1 poste de technicien.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet et au 1<sup>er</sup> septembre 2022 tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milyji Lan*